



LA CONSTRUCTION BUDGÉTAIRE ET L'ÉLABORATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS POUR LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

Cette formation répond à un double besoin : d'une part, celui d'accompagner les personnes amenées à réaliser pour la première fois un budget et un compte administratif conformément au décret du 22 octobre 2003, et, d'autre part, celui de conforter et de compléter les compétences de ceux qui ont déjà

une expérience de la construction de ces outils.

La formation est aussi l'occasion de promouvoir les échanges sur les bonnes pratiques, sur les différentes stratégies de négociation budgétaire et sur l'aide à la construction des propositions d'affectation des résultats.

OBJECTIFS

- Perfectionner les connaissances sur la réglementation en vigueur et son application
- Repérer le processus de tarification
- Acquérir une démarche structurée d'élaboration d'un budget et des comptes administratifs



28 septembre 2020



Paris



316 €
par personne



1 jour

01 53 98 95 03 – formation@fehap.fr

CONTENU

Le processus de tarification

- Les étapes préalables à la tarification
- L'autorisation de création, de transformation ou d'extension
- L'habilitation financière

Le budget : traduction comptable du projet associatif

- Une obligation administrative
- Le budget et le projet associatif

Contenu et suivi du budget

- L'élaboration du budget
- Sa structure : section d'investissement, section d'exploitation

Les annexes au budget

- Les annexes obligatoires
- Les annexes facultatives

Le compte administratif et ses annexes

- Présentation (contenu, etc.)
- Le contrôle a posteriori
- Le rapport d'activité
- L'affectation des résultats
- Le bilan financier

Convergences tarifaires et indicateurs médico-sociaux

- Objectifs
- Les indicateurs applicables par catégories

Prérequis

Bonnes connaissances des règles comptables

PUBLICS

- Directeurs
- Directeurs-adjoints
- Directeurs et responsables administratifs et financiers
- Contrôleurs de gestion
- Comptables

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie interactive alternant:

- apports théoriques et méthodologiques
- exercices et études de cas
- échanges

INTERVENANTS

- Expert-comptable, commissaire aux comptes, expert en audit interne